

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

MISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE R 111 - 3

(du code de l'urbanisme)

POUR LE RISQUE INONDATION

COMMUNE DE : **NOGENT /S EURE**

NOTE DE PRESENTATION

I - Présentation générale de la commune

NOGENT-sur-EURE est une commune distante de CHARTRES d'environ 10 kilomètres.

En réalité, seule la partie NORD-EST bordant l'EURE sur 3 km environ est touchée par la crue centennale. A cet endroit se sont édifiées deux zones urbanisées : La Guinguette ou lotissement de la Butte à Gaudron et Pont-Tranchefêtu.

Les zones cultivées sont de faibles étendues (amont de la commune). Quelques prairies occupent le fond de vallée dans la partie Est du secteur d'étude.

Dans ce secteur amont du bassin de l'EURE distant de 150 km de la SEINE, la rivière ne reçoit pas d'affluent exception faite d'un ruisseau appelé " Ruisseau du Bois des Vaux ".

La vallée à cet endroit est caractérisée par la présence de quatre moulins, de nombreux plans d'eau. Elle reçoit principalement comme affluents des fossés récoltant les eaux de drainage; ceux-ci, par forte pluviosité occasionnent des débordements à l'origine de la vulnérabilité du secteur.

Nous tenons à signaler que celle-ci a nettement diminué avec les récents curages effectués par la Direction Départementale de l'Agriculture.

II - Les caractéristiques de la zone exposée

1- Détermination de la zone exposée

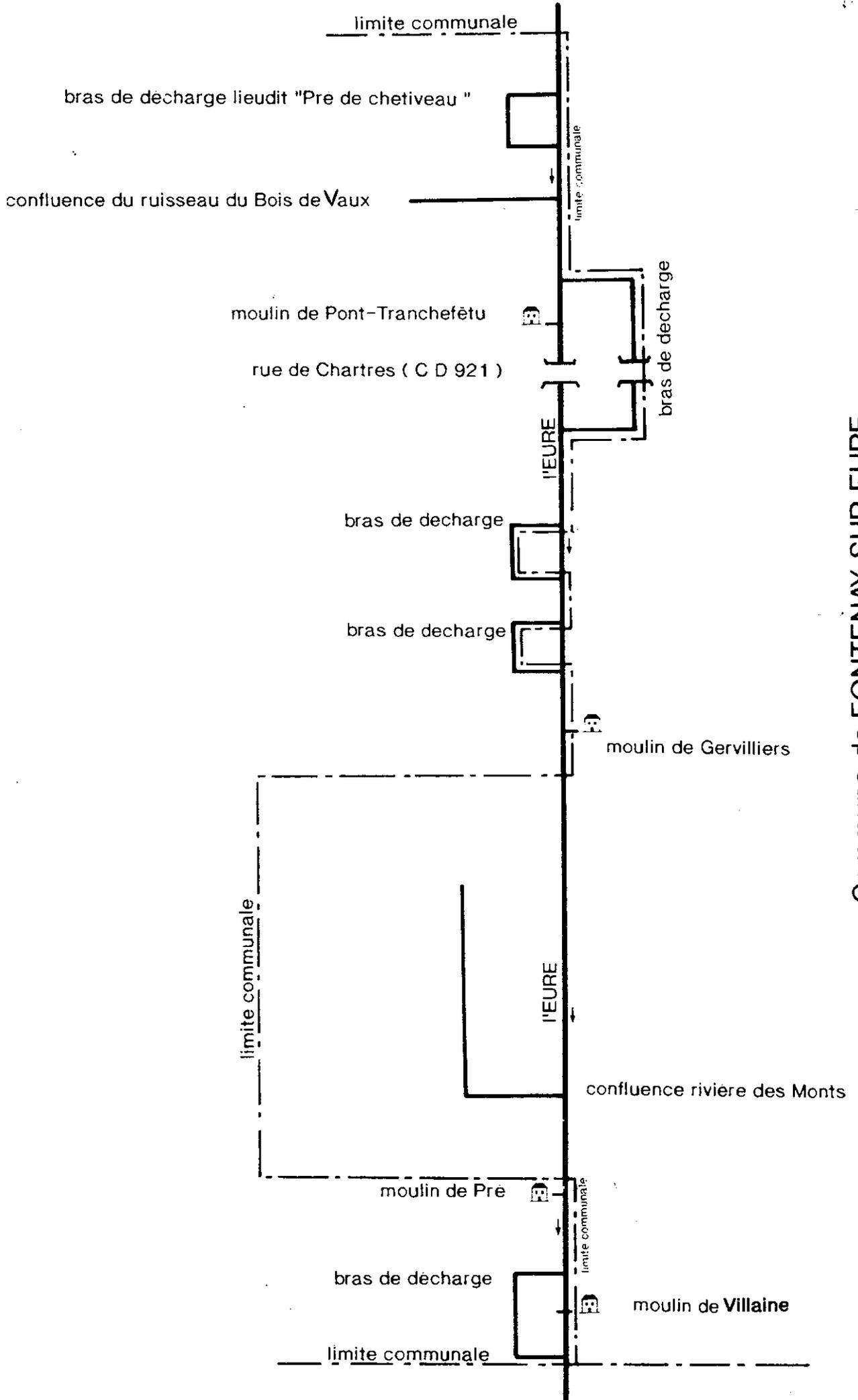
Le risque inondation n'affecte en réalité qu'une partie restreinte de la commune. Il a été évalué à environ 80 hectares, soit 8% de la surface totale de la commune pour une période de retour de 100 ans.

2- Population de la zone exposée

Le nombre de logements exposés approche la centaine, ce qui représente environ 28% de la population totale (recensement INSEE 1982 et 3 personnes par logement).

.../...

commune de NOGENT SUR EURE



Commune de FONTENAY SUR EURE

Les populations des hameaux de Pont-Tranchefêtu d'une part et de La Guinguette d'autre part, sont très exposées. Néanmoins, des zones proches de l'EURE sont concernées aussi par les crues qui perturbent à la fois les activités agricoles, artisanales et commerciales.

3-Occupation du sol

En l'absence de document d'urbanisme, nous avons distingué trois zones homogènes après visite sur le terrain :

- Hameau isolé.
- Lotissement pavillonnaire.
- Zone naturelle à tendance agricole.

III - Description de la rivière et de son comportement hydrologique

1 - Localisation des ouvrages

D'amont en aval, on note sur le cours de la rivière, la présence d'un bras en rive droite, la confluence du ruisseau du Bois des Vaux, le Moulin de Pont-Tranchefêtu, le Pont-Tranchefêtu, un îlot en aval du pont, le Moulin de Guervilliers, le Moulin de Pré et le Moulin de Grand-Villaine. (voir schéma hydraulique ci-contre).

2 - Caractéristiques du Bassin Versant, régime.

Le bassin versant de l'EURE à NOGENT-sur-EURE totalise 519 km² de superficie dont 31 km² correspondent au bassin versant du ruisseau des Bois des Vaux. Les stations d'observations hydrologiques les plus proches se situent à Haraumont à l'amont et Loche en aval. Le régime hydraulique de l'EURE est caractéristique de celui d'une rivière de plaine à faible pente avec de faibles débits à l'étiage (inférieur à 600 litres par seconde) et des débits de crues importants (18 à 50 m³ par seconde).

.../...

L'EURE est endiguée en rive gauche à l'amont immédiat du Moulin de Pont-Tranchefêtu.

3 - Hauteur d'eau

La hauteur d'eau constitue le paramètre principal caractérisant les crues d'une zone. Elle permet de distinguer trois types de zones :

* Les zones inondables en crue décennale et recouvertes en crue centennale par 0,70 m à 2 m d'eau. Les hauteurs les plus fortes se situant en règle générale dans les zones inondées lors de la crue d'Avril 1986.

* Les zones inondables seulement en Janvier 1966 et recouvertes en crue centennale par 0,20 m à 0,70 m d'eau.

* Les zones inondables seulement en crue centennale par moins de 0,20 m d'eau.

4 - La vitesse

Les vitesses les plus fortes sont en règle générale rencontrées dans ou à proximité du lit mineur de la rivière compte tenu des caractéristiques de celle-ci; elles sont partout faibles ou moyennes et en tout cas incapables de causer une érosion généralisée. Des vitesses importantes sont toutefois ponctuellement observées à proximité d'obstacles, alimentations ou sorties d'étang, chaussées en remblais .

5 - La durée de submersion

La durée moyenne de submersion en crue centennale dans les secteurs exondés en crue centennale est de deux jours et quatre jours pour les autres secteurs inondables en crue décennale. Le paramètre se trouve aggravé dans un secteur sous influence de la vallée du Bois des Vaux et pour lequel l'inondation

.../...

par la rivière se trouve anticipée par un débordement de la vallée.

IV - Définition du champ d'inondation

Les débordements, observés lors de la crue d'Avril 1986, sont faibles et se localisent en rive droite de l'EURE essentiellement sur l'amont de la commune et l'amont du Moulin de Guervilliers.

Il en est différemment pour la crue de fréquence décennale. Les débordements, concernant les secteurs situés entre l'EURE et les Guinguettes, les parties basses à proximité de la vallée du Bois des Vaux, le secteur des étangs rive droite aval du CD 921 jusqu'au CR n° 23, l'étang des Nouettes, influent sur le niveau de l'étang du Bois de Clos et touchent l'aval immédiat rive droite du Moulin de Pré.

La crue de Janvier 1966 donne une augmentation importante des zones inondées en rive droite en amont et en aval immédiat du CD 921, notamment dans les zones urbanisées des Guinguettes et de Pont-Tranchefêtu. Partout ailleurs, les superficies inondées n'augmentent guère par rapport à la crue de fréquence décennale. A noter toutefois, l'inondation en amont de l'étang des Nouettes et de l'étang du Bois du Clos.

La crue de fréquence centennale correspond à une augmentation importante des surfaces inondées en rive droite à l'amont du CD 921 et dans la zone urbanisée en bordure du CD 149, ainsi qu'un limite avec la commune de ST-GEORGES de chaque coté de la ligne S.N.C.F.

V - Détermination de la ligne d'eau en crue centennale

Les niveaux supposés des plus hautes eaux en crue centennale sont obtenus par extrapolation des niveaux observés lors des crues de Février 1978 et Janvier 1966, en tenant compte des caractéristiques principales du lit majeur et notamment de la présence d'obstacles tels : la vallée du Bois des Vaux, le pont du CD 921 en charge et le CD 921 en remblai , les étangs et leurs berges,

.../...

le CD 149, les moulins déjà cités.

L'augmentation en niveau est d'environ de 0,10 m à 0,20 m par rapport à ceux de la crue de Janvier 1966. Les niveaux théoriques des plus hautes eaux en crue centennale varient de la cote 145,70 m à la cote 138,60 m N.G.F.

Le pont du CD 921 et la chaussée en remblai provoquent un rétrécissement important du champ d'inondation. En crue centennale, l'ouvrage est en charge. Toutefois, le lit de la rivière présente également une insuffisance et ce jusqu'au moulin de Grand-Villaine. En crue centennale, la modification de la pente de la ligne d'eau au niveau du pont du CD 921 reste faible.

VI - CONCLUSION : Le risque naturel doit être pris en considération.

A partir des lignes d'eaux, le périmètre de la crue centennale a été reporté sur carte. (voir document graphique). Nous avons ensuite tracé les profils en travers à intervalles réguliers le long du cours de la rivière après vérification de certains points sur le terrain. Le résultat de nos calculs permet donc d'estimer la cote de plancher ou la cote de référence égale à la cote calculée pour la crue centennale + 0,20 m.

L'ensemble de ces cotes calculées sera rassemblé dans un tableau et constituera les conditions spéciales à respecter pour les constructions futures. Des prescriptions seront également formulées pour les cas de maison avec sous-sol lors de la délivrance du permis de construire.